



eMonument - TEST10 - Archéologie

Enquête "Statistique suisse des monuments"

Partie Archéologie

L'enquête est structurée en trois parties:

- Conservation des monuments
- **Archéologie**
- Protection des sites construits

Ce deuxième questionnaire traite de **l'archéologie**.

Par souci de concision, le projet est simplement intitulé «Statistique des monuments».

Objectif

Le but de ce recensement est de relever dans la mesure du possible tous les objets situés dans un canton – également ceux présentant une importance locale ou régionale, ainsi que les objets sur lesquels des données ne sont disponibles que dans les communes.

Procédure de récolte de données

- Le questionnaire est distribué uniquement aux services cantonaux de conservation des monuments et aux services cantonaux d'archéologie.
- Ces instances sont chargées de la collecte des données au sein de leur canton, en s'adressant au besoin aux autres services du canton. Elles relèvent aussi les données locales auprès des communes si elles ne les récoltent pas déjà elles-mêmes.
- Un objet traité par le service de conservation des monuments peut être, en même temps, un site archéologique – le cas se présente fréquemment pour les églises ou les châteaux forts, par exemple. Des doublons entre les objets relevés par ces deux instances sont inévitables et il en est tenu compte. Pour les objets d'importance nationale c'est la liste des [objets A de l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale \(Inventaire PBC\)](#) de l'Office fédéral de la protection de la population qui fait référence.

Consignes pour le remplissage du questionnaire

- Si une donnée est égale à zéro, veuillez inscrire «0» dans le champ.
- Si une donnée devait manquer, cochez l'option « données non disponibles ».
- Les données sont relevées pour l'année 2016, avec le 31 décembre comme jour de référence. Le cas échéant, veuillez consigner comment vous avez relevé les données afin de pouvoir garantir la comparabilité lors d'un prochain recensement.
- Pour tous commentaires ou réactions concernant le questionnaire, le relevé et la livraison des données, ou relatifs à la statistique en général, un champ est mis à votre disposition à la fin de chaque partie thématique (conservation des monuments, archéologie, protection des sites construits).
- Vous pouvez en tout temps interrompre le remplissage du formulaire en cliquant sur le bouton « Quitter » et entrer à nouveau dans le questionnaire plus tard. Les questions déjà remplies restent enregistrées.

2.1 Combien de sites archéologiques sont recensés dans votre canton ?

(y c. communes)

Site archéologique: Un site désigne un lieu ou un objet avec indication du lieu de découverte. Les sites englobent toutes les couches superposées à un objet. Si, comme le canton, les communes recensent également des sites archéologiques, ceux-ci doivent être pris en compte.

Nombre de sites recensés:



Données non disponibles

2.2 Quelle est l'importance des sites archéologiques ?

Nombre de sites d'importance nationale:

(selon la liste PBC – objets A)

☐ Données non disponibles

Nombre de sites d'importance régionale et locale:

(supracommunale et cantonale = régionale)

☐ Données non disponibles

(Le total correspond au nombre de sites recensés selon le ch. 2.1)

2.3 Combien de régions archéologiques et de zones archéologiques protégées sont recensées dans votre canton et quelle est leur surface totale ?

(y c. communes)

Régions archéologiques: périmètres, indépendamment de leur statut juridique, dans lesquels des vestiges archéologiques sont susceptibles de se trouver (sans indication du lieu de découverte, mais avec des indicateurs topographiques par ex.). Si les communes recensent également des régions archéologiques, celles-ci doivent être prises en compte.

Zones archéologiques protégées : (zones archéologiques, etc.) périmètres qui figurent dans les réglementations d'aménagement du territoire en vigueur (plan de zones, zones à protéger, etc.). *N'inclut pas les objets ponctuels purs (ceux-ci doivent être indiqués aux questions 2.1 et 2.2).*

Nombre de régions archéologiques:

☐ Données non disponibles

Surface totale des régions archéologiques en ha:

(Il est possible de séparer les décimales par un point --> p.ex.: 92.5)

☐ Données non disponibles

Nombre de zones archéologiques protégées:

☐ Données non disponibles

Surface totale des zones archéologiques protégées en ha:

(Il est possible de séparer les décimales par un point --> p.ex.: 92.5)

☐ Données non disponibles

2.4 Combien de mesures prévues et imprévues ont été prises sur des sites archéologiques dans votre canton en 2016 ?

Mesures: travaux sur le terrain comme des fouilles ou des travaux de protection, mais pas les travaux d'exploitation des fouilles.

Mesures prévues : mesures concernant une région archéologique (un secteur pour lequel on s'attendait à des découvertes archéologiques) et/ou au sujet duquel le service compétent avait annoncé aux propriétaires/maîtres d'ouvrage, à titre préventif ou dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire, que des découvertes archéologiques pourraient être faites.

Mesures imprévues : Du point de vue du service compétent, il n'y avait aucune indication de possibles découvertes archéologiques sur ce site. Les propriétaires/maîtres d'ouvrage n'ont pas été rendus attentifs par le service compétent sur de possibles découvertes archéologiques.

Nombre de mesures prévues ayant été prises:

☐ Données non disponibles

Nombre de mesures imprévues ayant été prises:

☐ Données non disponibles

2.5 Comment considérez-vous le degré d'actualité et la complétude du recensement des sites et des régions archéologiques dans votre canton?

Si vous estimez en tant que spécialiste que la liste des objets recensés est lacunaire/incomplète, merci de le signaler.

Actualité

dans le sens de: actualisée récemment ou en permanence

- ☐ Actuel (pas ou pratiquement pas de lacunes à combler)
- ☐ (Partiellement) obsolète (veuillez préciser ci-dessous):

Complétude

dans le sens de: tous les objets du canton / du territoire cantonal ont été recensés

- ☐ Complet (pas ou pratiquement pas de lacunes à combler)

 (Partiellement) incomplet (veuillez préciser ci-dessous):

Commentaire / Précision:

2.6 À combien se sont montées les charges financières de votre service cantonal d'archéologie en 2016 ?

Veuillez remplir ce questionnaire en veillant à rendre le plus fidèlement possible la situation du canton. Les indications se réfèrent au service d'archéologie. Les dépenses sont réparties entre les trois catégories suivantes: charges du service d'archéologie, contributions de la loterie et contributions fédérales. En l'absence d'un service responsable de l'archéologie, veuillez répartir les charges en restant le plus fidèle possible à la réalité et en n'indiquant que la partie concernant l'archéologie.

Les charges du service d'archéologie contiennent: coûts de personnel et de matériel, coûts liés aux activités spécialisées (p.ex. fouilles, prospection au sol, expertises, recherche en matière de construction etc.) y compris les coûts des travaux confiés à des tiers.

Charges de personnel (pour le personnel actif): salaires, allocations, cotisations de l'employeur (assurances sociales et du personnel), formation de base et continue.

Charges d'infrastructure: dépenses matérielles pour des activités spécialisées, investissements non portés à l'actif (meubles de bureau, appareils, machines, etc.), sans les frais de location et immobiliers.

Les charges du service d'archéologie ne contiennent pas: les coûts concernant des centres de frais en amont (p. ex. informatique, ressources humaines, coûts des locaux, coûts pour la direction, le secrétariat général, le contrôle de gestion), amortissements, les contributions versées à des tiers, les contributions de la loterie, les contributions fédérales, les frais liés aux agences/musées et les charges extraordinaires (au sens comptable).

Arrondir toutes les données à des francs entiers.

Charges du service d'archéologie:

(voir la définition plus haut)

☐ Données non disponibles

Contributions de la loterie:

(contributions effectivement versées à la fin de l'année; à indiquer même si cela ne passe pas directement par le service d'archéologie)

☐ Données non disponibles

Contributions fédérales pour l'archéologie dans le cadre de la convention-programme:

☐ Données non disponibles

Instructions: le montant doit correspondre, avec les contributions à la conservation des monuments et à la protection des sites construits, au montant total versé par la Confédération. La répartition entre les trois domaines incombe aux services cantonaux.

Remarques/Divers

p. ex.: sources de financement supplémentaires ou autres; dépenses à la charge de l'OFROU ou équivalent; commentaires; cas particuliers (en général ou spécifiquement par rapport à l'année sous enquête)

2.7 À combien se sont élevées les charges financières des communes de votre canton pour l'archéologie en 2016 ?

Remarque

Les dépenses pour l'archéologie sont plutôt exceptionnelles au niveau communal, mais elles peuvent dans certains cas représenter des montants importants.

CHF de charges totales des communes:

☐ Données non disponibles

2.8 Avez-vous des réactions ou des remarques ?

Commentaire